

## DÉPARTEMENT D'EURE-et-LOIR



Ville de Dreux

## DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

**Concession n° : 13538 Situation : Cimetière BILLY**  
 Division : 11 / Carré : A / Allée : 1BIS - Empl. Tombe : 39

Le Maire de la Ville de Dreux, Conseiller régional,  
**VU** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,  
**VU** la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,  
**VU** l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,

**CONSIDÉRANT** la demande présentée par Autre PF Maini domicilié 31 avenue Kennedy 28100 Dreux mandataire de née domicilié et, et tendant à obtenir une concession dans le Cimetière BILLY à l'effet d'y fonder la sépulture inconnue des membres de sa famille : [REDACTED] [REDACTED] décédée à Dreux (Eure et Loir) le 27 juillet 2024.

## DÉCIDE

**ARTICLE 1** - Il est accordé dans le Cimetière BILLY à compter du 30 juillet 2024 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture inconnue indiquée une concession de 15 ans de 2 mètres superficiels. La date d'échéance est le 29 juillet 2039 pour une durée de quinze ans.

**ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 euros qui a été versée dans la caisse du Receveur municipal suivant quittance n°2025/51 du 30 juillet 2024.

**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Dreux, le 11 DEC. 2025

Pour Le Maire,  
 Adjointe au Maire,  
  
 Mariam CISSÉ.

Document certifié exécutoire  
 après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le

Notification le

Accusé de réception en préfecture  
 028-212801344-20251201-DEC2025-192-AU  
 Date de télétransmission : 01/12/2025  
 Date de réception préfecture : 01/12/2025